Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_521_26-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, Maire.

Présents : Laurent BAUR, Abel DAMBREVILLE, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Gaëlle KERIBIN, Françoise LE BOËDEC, Jonas LE PORTIER, Magalie MAHE, Christophe MARREC, Etienne MELL, Martine MONTFORT, Gildas PRIGENT, Sylvie RICHARD

Procurations : André FICHOU a donné procuration à Gaëlle KERIBIN, Audrey HELLO a donné procuration à Laurent BAUR, Marie-Paule LE CRAS SELLIN a donné procuration à Catherine ESVANT

Absents : Isabelle DIAS, Soizic DUMONT, Delphine PALUT

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2026

Gildas PRIGENT a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/521

OBJET : PORTE A CONNAISSANCE – Arrêté de virement de crédits

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

La Maire de la commune de Melgven,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L2322-1 et L2322-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023/298 du 18 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et autorisant Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025/453 du 24 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'employer le virement de crédit pour répondre à la régularisation de crédits budgétaires,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_521_26-DE

ARRETE

Article 1er : Les virements de crédit suivants seront effectués :

Fonctionnement - Chapitre	Montant
Chapitre 011 – Charges à caractère général Dont article 6288 – Autres services extérieurs	**- 3 165.18 €** - 3 165.18€
Chapitre 014 – Atténuations de produits Dont article 7391111 – dégrèvement TFPNB des jeunes agriculteurs	**+ 1 275€** + 1 275 €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations Dont article 6817	**+ 1 890.18€** + 1 890.18€

Investissement - Chapitre	Montant
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles Dont article 2111 –Terrains nus Dont article 2315- Constructions de terrains en cours	**0,00 €** + 2 200€ - 2 200€

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la décision de Madame La Maire concernant le virement de crédits.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire,
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN
29 (Finistère)